

Après étude, l'offre la plus avantageuse s'avère être celle du Crédit Agricole (taux équivalent : 3,31 % sur une durée de 10 ans pour l'emprunt de 155.000 € et 2,86 % pour l'emprunt de 45.000 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient les offres du Crédit Agricole aux conditions suivantes :

→ Taux fixe à échéances constantes et durée fixe – Formule à première échéance brisée

→ Date de réalisation : 20 décembre 2006

→ Date du premier versement : 20 mars 2007

→ Frais de dossier et parts sociales : néant

1. EXTENSION ET AMELIORATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Montant	Durée	Premier versement à	Durée réelle	Annuités	Coût global	Taux réel	Taux équivalent
155 000 €	10 ans	90 jours	9 ans 3 mois	18.463,97 €	184.639,69 €	3,88	3,31

2. ACHAT D'UN IMMEUBLE

Montant	Durée	Premier versement à	Durée réelle	Annuités	Coût global	Taux réel	Taux équivalent
45 000 €	5 ans	90 jours	4 ans 3 mois	9.785,99 €	48.928,96 €	3,85	2,86

4. Achat et pose de stores pour la salle de danse

Lors du conseil municipal du 07 novembre dernier, M. le maire a indiqué que les utilisateurs de la salle de danse souhaitaient l'occultation des ouvertures de la salle pour deux raisons principales : d'une part pour ne pas être vus de l'extérieur et d'autre part pour se protéger de la chaleur notamment du côté sud. Il s'est informé sur la pose de films occultants solaires sur les vitres : le montant minimum des travaux serait de 900 €. Cette somme paraissant élevée aux membres du conseil pour un résultat non garanti, il avait été décidé de se renseigner sur la pose de stores vénitiens ou de stores à bandes verticales, dont le résultat paraît plus probant, notamment pour masquer la vue extérieure.

A la suite d'une consultation, l'entreprise J.B. STORES de Niort propose un devis d'un montant de 1.928,00 € H.T. pour la pose de stores intérieurs type rouleaux conducteurs et stores à bandes verticales.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise JB Stores pour le montant précité et autorise le maire, Michel Brault, à signer tous documents permettant la réalisation de l'opération.

Cette dépense sera affectée à la section d'investissement de l'exercice 2007 sous l'opération 208 « réparations – aménagements de bâtiments communaux ».

5. Signature d'une convention avec la société VTEC79

Monsieur le maire informe les conseillers qu'un permis de lotir (LT 079 125 06 H 003) a été déposé en mairie le 30 novembre 2006 par la société VTEC 79.

Afin d'éviter l'ouverture d'une enquête publique –pour faire passer les VRD dans le domaine communal après la livraison du lotissement – il est possible de signer tout de suite une convention avec la société VTEC dont les principales modalités sont :

- **Objet de la convention** : incorporation dans le domaine public de la voirie et des équipements du lotissement « Les Allées du Château » ;
- **Engagements du lotisseur** : réaliser les travaux de viabilité du lotissement ; informer les futurs acquéreurs des dispositions de la convention ; prendre en charge le transfert de propriété par acte notarié dans le domaine privé de la commune de Fors (la commune procède ultérieurement à l'incorporation dans le domaine public) ;
- **Engagements de la commune** : incorporation dans le domaine public de la voirie et des équipements du lotissement dès la constatation des travaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire, Michel Brault, à signer la convention avec la société VTEC 79, représentée par Madame Emmanuelle THOMAS, dont le siège social est à La Garnonière – 79230 Brûlain.

Présentation par Dominique Pougard

6. Compte rendu de la commission restauration scolaire

La dernière commission s'est tenue le 7 novembre et s'est bien passée. Les principaux points abordés sont les suivants :

- Problème de fonctionnement : Depuis la rentrée, se posent de nombreux problèmes d'incivilités de la part des enfants, relationnels et de fonctionnement pour les agents.
 - Une **charte de bon fonctionnement** a été élaborée et remise à chacun des parents. Une rencontre avec la directrice et un représentant du rectorat a eu lieu pour étudier le cas d'enfants qui posent de sérieux problèmes de comportement.
 - Il a été décidé de recadrer les fonctions, tâches et missions des agents : par trimestre, une employée suit le même groupe d'enfants avec des objectifs éducatifs.
- Objectifs éducatifs : les mêmes objectifs que l'année passée sont repris - menus de différents pays ; rencontre avec une diététicienne sur l'équilibre alimentaire ; action et travail autour du fromage de chèvre.
Les parents participent à l'organisation des anniversaires et à l'élaboration des menus.

7. Rencontre avec les deux présidents de l'APE

Lors de son assemblée générale (à laquelle la commune n'avait pas participé), des questions concernant la municipalité avaient été posées, cette rencontre avait pour but de les aborder.

Certains parents souhaiteraient que les horaires d'ouverture de la garderie soient étendus, notamment le soir et le mercredi après-midi. À ce propos, un questionnaire a été envoyé aux parents dont le bilan sera fait en janvier.

8. Inspection du restaurant scolaire

Une inspection par la DDASS a eu lieu dernièrement qui a révélé des problèmes de non-conformité à résoudre :

- enregistrement des contrôles à réception
- absence d'analyses microbiologiques
- absence de protocole de lutte contre les nuisibles
- dossiers de formation non disponibles sur place

9. Garderie

Les tricycles dont disposent les enfants ont environ 20 ans... Il serait souhaitable de les remplacer. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide l'achat de 6 tricycles pour une somme totale de 750 €.

10. Commission Bibliothèque

Les principaux points abordés ont été les suivants :

- La vétusté des locaux (moquette, lambris pourris, peinture à rafraîchir...). Il est décidé de faire chiffrer une réhabilitation de la bibliothèque. Ce projet sera suivi par une commission mixte bâtiments-bibliothèque.
- Sécurité et « discipline » pour le spectacle de fin d'année : afin que la fâcheuse expérience de l'année passée ne se renouvelle pas, il est décidé que plusieurs membres du conseil veilleront au bon déroulement du spectacle.
- Temps de travail de la bibliothécaire : du fait que le public est de plus en plus nombreux et les groupes scolaires aussi, Marie-Jeanne Bigrel travaillera 2 heures de plus chaque semaine et passera à 28 heures par semaine en janvier (après réponse de la CTP).
- Destruction des livres inutilisables : Mme BIGREL souhaite alléger le stock de la bibliothèque car beaucoup d'ouvrages sont soit abîmés, soit obsolètes et n'ont pas été consultés depuis de nombreuses années.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame BIGREL, bibliothécaire, à pilonner les ouvrages inutilisables (abîmés ou obsolètes).

11. Réunion GAP – Groupe d'Appui aux Projets

Le conseil général a mis en place, avec la bibliothèque départementale des Deux-Sèvres, des regroupements de bibliothèques sur le territoire des Pays ou Communautés de communes. Pour ce qui nous concerne, il s'agit de Prahecq, Fors, Saint-Symphorien, Granzay-Gript, La Foye-Monjault, Beauvoir sur Niort et Marigny.

Le regroupement aide à l'achat de fournitures et de matériel, l'animation, la formation et au réseau informatique.

Les 7 communes participent au prix *Chronos* : les lecteurs sont classés par catégorie (adultes, ados..) et lisent plusieurs livres proposés.

Un projet est mis en place : faire venir un auteur pour la jeunesse de Paris, pendant 3 jours. Le Conseil général finance 20 % du total des frais ; il resterait à la charge de chaque commune la somme de 127 €. **Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de prendre en charge cette dépense.**

12. Photocopieur pour la bibliothèque et le centre de loisirs

La bibliothèque et le CLSH auraient besoin d'un photocopieur. Cependant, vu le petit nombre de copies sur l'année, il ne serait pas rentable d'acheter ou de louer un photocopieur.

Une nouvelle imprimante qui possède également les fonctions de scanner et photocopieur a été achetée pour la bibliothèque. Elle ne peut cependant convenir que pour le tirage de quelques unités.

Actuellement, Marie-Jeanne et David se déplacent à la mairie pour faire leurs photocopies. La solution serait qu'ils puissent les faire à l'école. Or, aujourd'hui, c'est le SIVU qui paye les factures du photocopieur de l'école ; si la commune prenait les frais à sa charge, la bibliothèque et le CLSH pourraient utiliser l'appareil à leur guise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte de prendre en charge cette dépense, sachant que Marie-Jeanne et David doivent disposer chacun d'une clef leur permettant le libre accès au copieur.

13. Demande d'un nouveau terrain de sport par l'OSC de Fors

Monsieur le Maire informe donne lecture à l'assemblée d'un courrier adressé à la municipalité par l'OSC de Fors.

L'association souhaite que soit réalisée une nouvelle surface de jeu éclairée afin de pouvoir continuer la pratique du football dans de bonnes conditions. Les arguments avancés sont les suivants :

- Les effectifs toujours croissants (169 adhérents en 2006, soit + 18 % par rapport à 2005)
- l'état du terrain principal affecté aux compétitions ne permet pas d'être sollicité davantage pour préserver la pelouse ; de plus l'installation d'un éclairage s'impose pour les matchs des vendredi et samedi soirs.
- le petit terrain affecté aux entraînements est trop dégradé pour continuer à être utilisé et est de toutes façons désormais trop petit
- L'insuffisance du parking existant crée des problèmes de nuisances pour les riverains et de sécurité.

L'OSC précise d'une part que d'importantes aides sont actuellement accordées aux municipalités par le Fonds d'Aide à l'investissement de la Fédération Française de Football pour de tels travaux et que, d'autre part, l'association souhaite s'inscrire dans l'élaboration d'un projet visant l'amélioration de la pratique sportive en lien avec le Contrat Educatif Local.

Après de longs débats, le conseil municipal donne son accord pour lancer deux études :

- un projet global sur les infrastructures sportives (notamment pour définir l'emplacement et la surface du terrain nécessaire) ;
- le coût d'un éclairage adapté du terrain existant.

_

Lesconseillers,

lemaire,